

le triporteur



édito



Franck Tisserand

Président du SICTOM du Val de Saône

En cinq ans, l'implication des Hauts-Saônois dans le processus de réduction des déchets a fait de notre département un précurseur et un exemple national.

L'abandon définitif du projet de construction du deuxième four et la fermeture d'un centre d'enfouissement, celui de Vadans, ne sont finalement que le résultat des bonnes pratiques de notre territoire.

Dans le même temps, les tonnages de matières valorisables ont doublé, et plusieurs dizaines d'emplois ont pu être créés, en particulier dans les entreprises partenaires.

Sur notre territoire, en 2010, un foyer de quatre personnes payait en moyenne 300 €. Qui s'en souvient ? La facture n'atteint pas les 150 € pour la plupart des ménages aujourd'hui, malgré toutes les augmentations de taxes et de charges. Beaucoup ont oublié.

Qu'est ce qu'on paierait aujourd'hui si nous n'avions pas osé moderniser nos pratiques ? Dans ce numéro, l'étude vous surprendra...

Bientôt, grâce à l'expérimentation menée sur le territoire du SICTOM, toute la Haute-Saône va pouvoir trier selon des consignes élargies. Tous les plastiques d'emballages ! Une révolution.

Les déchetteries se modernisent, de nouvelles bennes de produits à recycler apparaissent, de nouvelles filières industrielles émergent sur ces matières : plâtre, polystyrène, déchets d'ameublement, textiles, plates-formes de déchets verts... Le SICTOM et le SYTEVOM vous réservent encore quelques innovations...

On avance, on avance, « on n'a pas assez d'essence pour faire la route dans l'autre sens ! ».

Bonne lecture !

sommaire

- Édito p. 1
- La collecte des textiles p. 2
- Le centre d'enfouissement des déchets p. 2
- Politique fiction p. 3
- À votre échelle p. 3
- Pour améliorer la qualité de notre tri, poursuivons nos efforts ! p. 4
- Les déchets acceptés en vrac dans votre bac de tri ... p. 5
- Les déchets interdits dans votre bac de tri p. 6
- La page du SYTEVOM p. 7
- La recette anti-gaspi p. 8
- BD p. 8
- Mini-quiz p. 8

NOUVEAU ! Pour réaliser toutes vos démarches en ligne rendez-vous sur notre site : www.sictomvds.com

La collecte des textiles

Qu'est ce qu'un « TLC » ?

TLC est l'acronyme de textile, linge et chaussures. En moyenne un français produit 7 kg de déchets par an qui finissent encore pour partie dans nos poubelles. Les TLC en bon état sont pour beaucoup remis à des associations ou sont réutilisés dans le réseau familial ou amical. Et ce sont les articles dépareillés, troués, tachés ou décolorés qui encombrant nos armoires et alourdissent nos bacs à ordures ménagères. Pourtant, ces articles aussi peuvent connaître une seconde vie !

Des bornes sont à votre disposition pour la collecte de ces produits dans votre déchetterie.



Et la collecte en porte-à-porte ?

Vous avez peut-être déjà reçu un coupon vous proposant de déposer vos vêtements en sacs devant votre domicile. Ces filières de collecte ne sont pas reconnues par les collecteurs traditionnels et la traçabilité de votre don n'est pas garantie. Votre dépôt en borne permet de créer des emplois durables. Pensez-y !

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE RECYCLAGE DES TLC RENDEZ VOUS SUR LE SITE : www.lafibredutri.fr

Que mettre dans les bornes ?



LES GRANDS VÊTEMENTS
(pantalon, polo, manteau, robe, pull...)



LINGE DE MAISON
(drap, torchon, nappe, serviette de bain...)



LES PETITS VÊTEMENTS
(layette, cravate, chaussettes et collants, sous-vêtements, maillot de bain...)



LES CHAUSSURES ATTACHÉES PAR PAIRE
(baskets, sandales, tongs, bottes, escarpins...)

Les TLC, non souillés et secs doivent être déposés en sac.

Le SICTOM du Val de Saône (ainsi que 6 autres collectivités adhérentes) a participé, dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets (21 au 29 novembre), au concours mis en place par le SYTEVOM.

15 centres périscolaires du territoire du SICTOM ont été sensibilisés au tri des TLC et ont ainsi collecté + de 6 tonnes dans leurs centres. Plus de 21 tonnes ont été collectées sur l'ensemble des participants du SYTEVOM ! Les résultats détaillés du concours sont disponibles sur le site du SYTEVOM. Un grand merci à l'ensemble des participants !!



Le centre d'enfouissement des déchets

C'est quoi ?

De 1985 à 2002, les ordures ménagères étaient traitées par enfouissement au centre d'enfouissement technique (CET) de Scy-sur-Saône. Le site, d'une superficie de 7 ha 34 est composé de 7 alvéoles qui, en fin d'exploitation, ont été recouvertes d'une bâche en géomembrane et de terre végétale sur toute sa surface. Chaque alvéole est aménagée afin de capter les biogaz (détruits par combustion) et les lixiviats*. La fin d'exploitation et le réaménagement global du site sont effectifs depuis 2006.

Et depuis ?

Depuis le 24 avril 2006 et pour une période de 30 ans (reductible) le SICTOM du Val de Saône est tenu de respecter les conditions de contrôle et de surveillance du site. Les lixiviats produits sont collectés dans des bassins de rétention avant d'être traités sur la station d'épuration présente sur le site. Le traitement comporte des phases mécaniques (brassage, aération, filtration) et physicochimiques qui, combinées, permettent une dispersion du liquide obtenu sous forme d'eau claire. Ce traitement innovant, en circuit court, permet d'éviter des coûts de transport des liquides (auparavant pompés et transportés dans une station d'épuration).

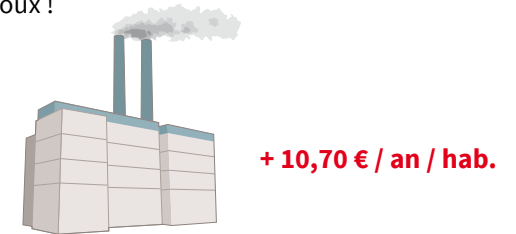
*Lixiviats : Lors de leur stockage et sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle, les déchets produisent une fraction liquide appelée « lixiviats ». Ces lixiviats se retrouvent au fond des alvéoles de stockage. Ces jus ainsi chargés ne peuvent être rejetés directement dans le milieu naturel et doivent être soigneusement collectés et traités.

Politique fiction

Si les pratiques n'avaient pas évolué, chaque habitant produirait toujours 250 kg d'ordures ménagères par an.



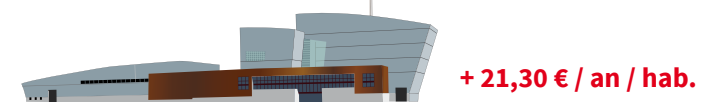
Les infrastructures de traitement seraient devenues insuffisantes, ce qui aurait engendré la construction du 2^e four à Noidans-le-Ferroux !



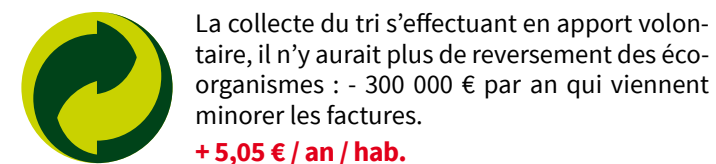
Le prix du marché de collecte aurait augmenté : plus de camions pour collecter plus de tonnages.



Les coûts de traitement auraient augmenté (plus de tonnes à incinérer et augmentation de la TGAP*) : + 18 € par tonne.



La collecte du tri s'effectuerait toujours en apport volontaire. On collecterait seulement 30 kg / an / hab.



Au niveau économique, la facture serait salée : + 47,15 € / an / hab.

Les factures seraient toujours au nombre de personnes par foyer, un foyer moyen de 4 personnes paierait **506,81 € !** Alors qu'aujourd'hui un foyer de 4 personnes qui possède un bac de 140 litre a une facture de **150 €** environ sur le territoire du SICTOM.

Au niveau national, une personne seule paye en moyenne **129 €** (selon un rapport de la Cour des comptes paru en 2011).

*TGAP = taxe générale sur les activités polluantes

À votre échelle

Depuis 2010, chaque habitant du SICTOM a trié environ 380 kg d'emballages recyclables, qui ont permis d'économiser :

- 420 kg de matières premières,
- 8 m³ d'eau soit l'équivalent de 40 bains,
- 5 650 kWh d'énergie soit presque 2 ans de télévision,
- 460 kg d'équivalent CO₂ soit presque 1 200 km en voiture.

CHAQUE HABITANT DE NOS 193 COMMUNES, DEPUIS 2010, A TRIÉ :

EXEMPLES DE RECYCLAGE POSSIBLE :

	→	
2 160 boîtes en carton		642 boîtes à chaussures
	→	
163 briques de lait		28 rouleaux de papier toilette
	→	
109 boîtes de conserve		12 boules de pétanque
	→	
160 canettes de 33 cl		2 trottinettes
	→	
740 bouteilles en plastique d'1,5 l		19 couettes
	→	
200 flacons en plastique d'1 l		48 mètres de tuyau
	→	
385 bouteilles en verre de 75 cl		370 bouteilles en verre de 75 cl

LE SAVIEZ-VOUS ? Le verre se recycle à l'infini.

Pour améliorer la qualité de notre tri, poursuivons nos efforts !

Quelles sont les principales erreurs de tri dans votre bac ?



LES OBJETS EN PLASTIQUES
(cintres, jouets, tuyaux, etc...) qui ne sont pas des emballages temporaires.



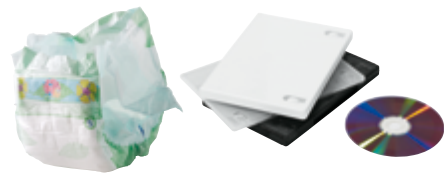
LE TISSU, LES VÊTEMENTS & LES CHAUSSURES



LES OBJETS IMBRIQUÉS
(déchets recyclables dans des sacs plastiques, journaux sous film...)



LES OBJETS DANGEREUX
(seringues...)



OBJETS DIVERS
(couches et protections intimes, cartouches d'impressions, CD et DVD...)



LE PAPIER DÉCHIQUETÉ
Il peut être déposé dans les bennes à papier de votre déchetterie !



TOUT CE QUI EST SOUILLÉ
(mouchoirs, serviettes en papier usagées, nappes, cartons à pizza...)

POUR VOUS AIDER À TRIER, CONSERVER & CONSULTER LA PAGE RECTO / VERSO CI-CONTRE.

Focus sur les déchets

Certains déchets de la restauration rapide peuvent également être valorisés !



BOÎTE DE BURGER EN CARTON VIDÉE & SANS SAUCE



LES GOBELETS EN CARTON VIDÉS, SANS COUVERCLE NI PAILLE



POCHETTES À FRITES VIDÉES & SANS SAUCE



LES BOÎTES MENU ENFANT TYPE « HAPPY MEAL »



LE SAC PAPIER DE VENTE À EMPORTER VIDÉ

Pensons à eux !

Le tri dans votre centre de valorisation est pour grande partie manuel. Des hommes et des femmes sont au contact de ces déchets. Respectons leurs conditions de travail ! La qualité du tri est contrôlée par les brigades du tri du SICTOM du Val de Saône ou par les ripeurs lors de la collecte. En cas d'anomalie, vous serez avertis par l'autocollant ci-dessous.



RETROUVEZ NOS CONSIGNES DE TRI SUR NOTRE SITE INTERNET :

www.sictomvds.com

OU N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER, NOS AGENTS VOUS LES FERONT PARVENIR DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.



Les déchets acceptés en vrac dans votre bac de tri



CARTONNETTES, BRIQUES ALIMENTAIRES & PAPIERS
(JOURNAUX, REVUES, COURRIERS, PROSPECTUS,...)



EMBALLAGES MÉTALLIQUES
(CONSERVES, CANETTES, AÉROSOLS, BOÎTES DE THÉ,...)



EMBALLAGES TEMPORAIRES PROPRES



BOUTEILLES, FLACONS & CUBITAINERS EN PLASTIQUE

NE LAVEZ PAS VOS DÉCHETS À L'EAU « PROPRE » mais avec votre eau de vaisselle par exemple.

RETENEZ LES MOTS CLÉS DU TRI :

EMBALLAGES • TEMPORAIRES VIDES • PAS IMBRIQUÉS MATÉRIAUX SÉPARÉS • EN VRAC



Les déchets interdits dans votre bac de tri

À DÉPOSER DANS LE BAC À ORDURES MÉNAGÈRES



SACS POUBELLES, VAISSELLE JETABLE, MOUCHOIRS EN PAPIER USAGÉS, ESSUIE-TOUT USAGÉ, PAQUETS DE CIGARETTES & MÉGOTS, RASOIRS, COUCHES...

À DÉPOSER EN DÉCHETTERIE



VÊTEMENTS, BOÎTES EN PLASTIQUE, FÛTS DE BIÈRE, AMPOULES, PAPIER DÉCHIQUETÉ, GROS CARTONS, VAISSELLE CASSÉE, PILES, EMBALLAGES POLYSTYRÈNE...

À RAMENER EN PHARMACIE



MÉDICAMENTS, DÉCHETS MÉDICAUX & PHARMACEUTIQUES

AU COMPOSTEUR



DÉCHETS ORGANIQUES, VÉGÉTAUX

À DÉPOSER EN PAV VERRE



BOUEILLES, POTS & BOCAUX EN VERRE

ERREURS DE TRI EN HAUSSE = INCIDENCE SUR VOTRE FACTURE

La page du Sytevom



Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet

TERRITOIRE ZÉRO GASPILLAGE



Le SYTEVOM a été lauréat national du projet « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet » par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Ce projet d'envergure sera mené sur 3 ans avec l'ensemble des acteurs du territoire de manière partenariale et interactive dès janvier 2016. Il s'inscrit dans une politique de prévention

et de gestion des déchets ainsi que dans une logique d'économie circulaire. Il ne s'agit donc plus de travailler uniquement sur le traitement et la valorisation des déchets, mais sur l'ensemble du cycle de vie des produits. Faire de notre territoire un lieu d'expérimentation et de modernité est une volonté forte. L'accent sera porté sur les déchets des entreprises et des administrations, notamment par la mise en relation des acteurs et la création de nouvelles filières de valorisation.

Le polystyrène

Depuis février (2015), la collecte du polystyrène est possible sur 12 nouvelles déchetteries en plus de Lure et Saint-Sauveur (en place depuis 2011) : Scey-sur-Saône, Port-sur-Saône, Jussey, Amance, Saint-Loup-sur-Semouse, Saulx, Saint-Sauveur, Pusey, Quincey, Gy, Arc-les-Gray, Dampierre-sur-Salon.

Cette extension a permis :

- la création de 2 emplois,
- d'éviter l'enfouissement / l'incinération de plus de 12 tonnes de matière (soit plus de 1200 m³)
- d'éviter plus de 40 trajets de camions (associés à la benne tout venant).

La filière, entièrement gérée par le SYTEVOM, s'articule ainsi : après dépôt en déchetterie du polystyrène expansé dans des bornes grillagées spécifiques, les bigs bags sont collectés par un agent et acheminés à l'aide d'un véhicule d'une capacité de 20 m³ vers le point de regroupement localisé dans les locaux du SICTOM du Val de Saône. Une fois là-bas, la matière est passée dans une machine qui la broie et la ressort sous forme de briques. Celles-ci sont ensuite disposées sur palette dans l'attente d'un envoi vers un repreneur. Par la suite, ce polystyrène est recyclé, servant ainsi de matière première à la confection de nouveaux objets. Par exemple, des coques de portable ou du mobilier de jardin.

L'APPORT EST GRATUIT POUR LES PARTICULIERS, LES PROFESSIONNELS ET LES COLLECTIVITÉS.

Modernisation de la déchetterie de Port-sur-Saône

DONNÉES SIGNIFICATIVES DE LA DÉCHETTERIE DE PORT-SUR-SAÔNE :

- fréquentation : 25 000 entrées en 2014,
- tonnage total de déchets déposés en 2014 : 1 491 tonnes,
- apports de déchets verts en 2014 : 448 tonnes.

Le SYTEVOM a donc décidé d'engager des travaux d'extension de la déchetterie de Port-sur-Saône pour améliorer le service auprès des habitants.

Ces aménagements portent notamment sur la création de 2 nouveaux quais renforçant ainsi le tri et le recyclage des déchets et la création d'une plateforme de déchets verts. Le site sera également amélioré par la création d'un contrôle d'accès des usagers.

LES AMÉLIORATIONS

- Deux nouveaux quais dans le but de renforcer le tri et le recyclage des déchets, et d'améliorer le service aux usagers. Un de ces quais sera destiné à la récente filière plâtre.
- L'ancienne cuve de récupération des huiles sera démolie et remplacée par une cuve en hauteur sous auvent plus propre et plus facile d'accès.

- Création d'une zone dédiée à l'apport volontaire et d'un local couvert destiné au stockage des pneus usés.
- Motorisation du portail d'entrée sur le site.
- Création d'une plate-forme déchets verts de 360 m² au sol sur 3 m de haut permettant aux usagers de vider de plain-pied leurs végétaux, qui seront broyés sur place.
- Mise en place d'un système de contrôle d'accès composé d'une borne d'identification et de barrières : Dans cette optique, tous les usagers du SICTOM du Val de Saône reçoivent ou ont déjà reçu un badge d'accès à toutes les déchetteries du SYTEVOM. Ce badge sera obligatoire pour accéder à la déchetterie de Port-sur-Saône dès la fin des travaux. L'accès, quant à lui, restera gratuit.

Pour les ménages arrivés récemment sur le secteur, un formulaire de demande de badge sera à disposition sur la déchetterie.

COÛT TOTAL DES TRAVAUX : 227 027,50 € HT

- Financement : subvention ADEME de 30 % et autofinancement SYTEVOM de 70 %.
- Prestataires retenus :
 - > Lot n°1 : Entreprise COLAS pour 198 152,50€
 - > Lot n°2 : Entreprise FCE pour 26 875,00€

la recette anti-gaspi

Soufflés à la purée

Temps de préparation : 10 min.
Temps de cuisson : 30 min.

Ingrédients (pour 2 personnes)

Un reste de purée (l'équivalent d'une bonne cuillère à soupe par personne)
• 3 œufs • 1 cuillère à soupe d'herbes (persil, cerfeuil...) • 50 g de fromage râpé • sel et poivre

Mettre le four à préchauffer à 180°C et beurrer 4 ramequins.

Séparer les blancs des jaunes et les battre en neige ferme.

Mélanger le reste des ingrédients et assaisonner. Attention à ne pas mettre trop de sel si votre fromage est naturellement salé.

Incorporer les blancs délicatement et remplir les ramequins au trois quart.

Mettre au four pendant 20 minutes et augmenter à 200° C pour les 10 dernières minutes.

Remarque

On peut utiliser du gouda ou, plus corsé, du roquefort ou du bleu. Vous pouvez accompagner ces soufflés, légers mais copieux, d'une bonne salade.

3 levées par trimestre... Un minimum !

Légitimement, si vous êtes un excellent trieur, vous devez penser que 3 levées par trimestre c'est trop et surtout trop cher ! Pourtant, en tant que citoyen, vous êtes titulaire d'une adresse et par arrêté préfectoral, les camions doivent passer devant toutes les adresses chaque semaine, même s'il n'y a pas de déchets. La facturation inclut tous les services, la collecte des bornes verre, le tri, et l'utilisation des déchetteries. Et intègre également le traitement des déchets, enfouis depuis 30 ans.



Mini quiz : la course au recyclage...

- Parmi les déchets suivants, lequel ne peut pas être transformé en compost ?**
 Les trognons de pomme Les épluchures de pommes de terre
 Le plastique
- Combien faut-il de temps à une canette en acier pour se dégrader ?**
 1 à 2 ans 10 à 20 ans 80 à 100 ans
- Quand on recycle une tonne de papier, combien d'arbres sauve-t-on ?**
 1 7 17
- Combien de temps faut-il au plastique pour se décomposer ? ?**
 Jusqu'à 100 ans 100 ans exactement Plus de 100 ans

Réponses : 1. Le plastique • 2. 80 à 100 ans • 3. 17 • 4. Plus de 100 ans

sictom
VAL DE SAÔNE



Pour contacter le Sictom

- > Zone artisanale • 70360 SCEY-SUR-SAÔNE
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
- > Route des Ballastières • 70320 CORBENAY
Horaires d'ouverture : les lundis, de 8 h à 15 h.

Pour tout renseignement :

tél. 03 84 78 09 52 • fax 03 84 76 03 87
e-mail info@sictomvds.com
site www.sictomvds.com



ECO
EMBALLAGES